COMMUNE DE WITTENHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE WITTENHEIM
- SEANCE DU 5 JUIN 2026 -
ELECTION DES DELEGUES SUPPLEANTS

MONSIEUR LE MAIRE ouvre la séance à 18 h en souhaitant la bienvenue aux élus municipaux ainsi qu'aux collaborateurs administratifs.

Présents : M. Mathieu NICO, Maire - Mme Nathalie FREY, M. Pascal GASQUETON, Mme Valérie JAEN, Mme Joëlle SCHNITZLER, Monsieur Eric STEIGER, Mme Ghislaine BUESSLER – Adjoints au Maire - Mme Véronique BOHL, M. Yann CEK, M. Mehmet COBAN, M. Christophe DISS, M. Fabien GAZONNET, Mme Emmanuelle GRANDIN, Mme Béatrice GRASSELER, Mme Bruna JANEL, M. Henri MORGEN, M. Philippe MULLER, M. Thierry QUESSADA, Mme Audrey ROZMARYNOWSKI, M. Rémy SCHONECKER, Mme Corine SIMON, Mme Nadine WEBER, Mme Sylvie WOERNER, M. Sébastien WYRZYKOWSKY – Conseillers Municipaux Délégués - Mme Ouijdane ANOU, M. Antoine HOMÉ, M. Hechame KAIDI, Mme Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, M. Philippe RICHERT, Mme Alexandra SAUNUS, M. Joseph WEISBECK, Mme Emilie VERON, Conseillers Municipaux.

A donné procuration : M. Fabien RICHART, Adjoint au Maire à M. Rémy SCHONECKER, Conseiller Municipal Délégué.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance.

2. Election de neuf délégués suppléants – Election des Sénateurs le 27 septembre 2026.

POINT 1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Selon l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de chacune de ses séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire.

En Alsace-Moselle, un fonctionnaire municipal qui assiste à la séance sans participer aux débats peut être désigné comme secrétaire de séance.

Il assiste le Maire lors de la séance, vérifie le quorum et la validité des pouvoirs. Il rédige à l'issue du Conseil Municipal le procès-verbal.

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

- désigne Madame Laurence FAYE, Directrice Générale des Services, comme secrétaire de séance.

POINT 2 - <u>ELECTION DE NEUF DELEGUES SUPPLEANTS – ELECTION DES SENATEURS LE 27 SEPTEMBRE 2026.</u>

En application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire ou son remplaçant et comprend les deux Conseillers Municipaux les plus âgés et les deux Conseillers Municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Mme Bruna JANEL et M. Joseph WEISBECK et Mme Ouijdane ANOU et M. Yann CEK.

Pour rappel, dans les Communes entre 9000 et 30 000 habitants, les membres du Conseil Municipal sont désignés de droit Délégués Titulaires. Les sièges vacants au moment de l'élection des Délégués Suppléants ne sont pas pris en compte pour déterminer le nombre de suppléants à élire.

Le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection des suppléants en vue de l'élection des Sénateurs qui aura lieu le dimanche 27 septembre 2026.

En application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Les membres du Conseil Municipal qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être élus membres du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués et des suppléants (art. L.O. 286-1 du code électoral). Si la Commune a 9000 habitants et plus, ces conseillers sont remplacés par les candidats français venant immédiatement après le dernier candidat élu de la liste sur laquelle ils se sont présentés à l'élection municipale (art. L.O. 286-2 du code électoral).

Les membres du Conseil Municipal qui sont également Députés, Sénateurs, Conseillers Régionaux, Conseillers Départementaux, Conseillers Métropolitains de Lyon, Conseillers à l'Assemblée de Corse ou de Guyane, Conseillers de la Collectivité européenne d'Alsace, ou membres de l'Assemblée de la Polynésie française peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art. L. 287, L. 445 et L. 556 du code électoral).

Les suppléants sont élus parmi les électeurs de la Commune.

Conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le Conseil Municipal doit élire 9 suppléants. Les membres du Conseil Municipal étant Délégués de Droit.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art. L. 289 du code électoral).

Chaque liste de candidats aux fonctions de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, 3 listes de candidats suppléants ont été déposées.

Le scrutin s'effectue à bulletin secret.

Après le vote du dernier Conseiller, il sera immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote par le bureau électoral qui se rendra à la table de dépouillement.

Les bulletins ou enveloppes déclarés nuls par le bureau, les bulletins blancs ou les enveloppes qui les contiennent, seront sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

Ces bulletins ou ces enveloppes annexées avec leurs bulletins seront placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné (art. L. 66 du code électoral).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- procède au vote à bulletin secret pour l'élection de 9 suppléants,

- constate que la liste « Wittenheim Demain » a obtenu 25 suffrages, soit 7 suppléants,

- constate que la liste « Ensemble pour Wittenheim » a obtenu 7 suffrages, soit 2 suppléants,

- constate que la liste « Nouvelle Ambition pour Wittenheim » a obtenu 1 suffrage, soit 0 suppléant,

- proclame ainsi les personnes suivantes suppléantes :
  - Madame WORTH Corentine, issue de la liste « Wittenheim Demain »
  - Monsieur KUNTZ Alain, issu de la liste « Wittenheim Demain »
  - Madame KUNTZ Mihaela, issue de la liste « Wittenheim Demain »
  - Monsieur VALLAT Gilbert, issu de la liste « Wittenheim Demain »
  - Madame GODEFROY Caroline, issue de la liste « Wittenheim Demain »
  - Monsieur JAEN Manuel, issu de la liste « Wittenheim Demain »
  - Madame DUCROCQ Caroline, issue de la liste « Wittenheim Demain »
  - Madame ROMANIEW Anne-Alexandra, issue de la liste « Ensemble pour Wittenheim »
  - Monsieur VISCONT Didier, issu de la liste « Ensemble pour Wittenheim »

- indique que tous les Élus du groupe « Wittenheim Demain » souhaitent désigner la liste de suppléants proposée par le groupe « Wittenheim Demain »,

- indique que tous les Élus du groupe « Ensemble pour Wittenheim » souhaitent désigner la liste de suppléants proposée par le groupe « Ensemble pour Wittenheim »,

- indique que Madame VERON, issue du groupe « Nouvelle Ambition pour Wittenheim », souhaite désigner la liste de suppléants proposée par le groupe « Wittenheim Demain ».

Monsieur le Maire invite les membres du bureau électoral et le secrétaire de la séance à rester afin de signer le procès-verbal qui sera imprimé en trois exemplaires et envoyé à la Préfecture encore ce soir, ainsi que tous les Élus qui doivent signer la feuille annexée au procès-verbal.

De plus, si des suppléants qui ont été désignés ce soir sont dans la salle, il leur demande de bien vouloir se rendre auprès de Madame Florence STIERMANN, Directrice du Secrétariat Général.

Monsieur le Maire clôt la séance du Conseil Municipal en remerciant les Elus et le public pour leur présence.

Fin de séance : 19 h

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE WITTENHEIM - SEANCE DU 5 JUIN 2026 - ELECTION DES DELEGUES SUPPLEANTS

Présents : M. Mathieu NICO, Maire - Mme Nathalie FREY, M. Pascal GASQUETON, Mme Valérie JAEN, Mme Joëlle SCHNITZLER, Monsieur Eric STEIGER, Mme Ghislaine BUESSLER – Adjoints au Maire - Mme Véronique BOHL, M. Yann CEK, M. Mehmet COBAN, M. Christophe DISS, M. Fabien GAZONNET, Mme Emmanuelle GRANDIN, Mme Béatrice GRASSELER, Mme Bruna JANEL, M. Henri MORGEN, M. Philippe MULLER, M. Thierry QUESSADA, Mme Audrey ROZMARYNOWSKI, M. Rémy SCHONECKER, Mme Corine SIMON, Mme Nadine WEBER, Mme Sylvie WOERNER, M. Sébastien WYRZYKOWSKY – Conseillers Municipaux Délégués - Mme Ouijdane ANOU, M. Antoine HOMÉ, M. Hechame KAIDI, Mme Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, M. Philippe RICHERT, Mme Alexandra SAUNUS, M. Joseph WEISBECK, Mme Emilie VERON, Conseillers Municipaux.

A donné procuration : M. Fabien RICHART, Adjoint au Maire à M. Rémy SCHONECKER, Conseiller Municipal Délégué.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance.

2. Election de neuf délégués suppléants – Election des Sénateurs le 27 septembre 2026.

LA SECRETAIRE DE SEANCE
Laurence FAYE

LE MAIRE
Mathieu NICO